

FINANCES

Décision modificative n°3 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

CIAS
Communauté Intercommunale d'Agglomération de Soins à Domicile

DÉLIBÉRATION
N° 003 Année 2022
Date de vote : 28 NOV. 2022
Président : 28 NOV. 2022
Vice-président : 28 NOV. 2022

FINANCES
Délibération modificative n°3 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à domicile de CAS Grand Lac

Motivés la vocation première de l'Etat qui est de l'efficacité des résultats de fonctionnement 2022 du Service de Soins Infirmiers à domicile, il conviendrait de prendre la décision modificative suivante.

Section de fonctionnement :

REVENUS	
001 - Résultat de fonctionnement reporté	+57 000,00 €
TOTAL COMPTES 001	+57 000,00 €
0413 - Remboursement sur récépissé de dépenses non médicales	+50 000,00 €
TOTAL COMPTES 0413	+50 000,00 €
TOTAL REVENUS	+107 000,00 €
DEPENSES	
04111 - Rémunération principale	+90 000,00 €
TOTAL COMPTES 04111	+90 000,00 €
0415 - Déplacements aux prestations d'application	+17 000,00 €
TOTAL COMPTES 0415	+17 000,00 €
TOTAL DEPENSES	+107 000,00 €

Section d'investissement :

REVENUS	
2282 - Revenus affectés à l'investissement	+122 963,57 €
TOTAL COMPTES 22	+122 963,57 €
TOTAL REVENUS	+122 963,57 €
DEPENSES	
2182 - Matériel de transport	+122 963,57 €

Le texte de la délibération est accessible en ligne sur le site de l'Etat. Toute modification de ce document est interdite. Toute réimpression est interdite. Toute réimpression est interdite. Toute réimpression est interdite. Toute réimpression est interdite.



SKM_C450I22112817270

TÉLÉCHARGER | (PDF, 108,2 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.